

Article 31 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion n° 4. Le résultat du vote sur la motion n° 4 s'appliquera également aux motions n°s 5 et 6.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

La Chambre passe maintenant aux votes reportés sur le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, tel que rapporté, avec propositions d'amendements, par le Comité permanent des finances.

Convoquez les députés.

Et après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'alinéa 45(5a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à 15 heures. En conséquence, conformément au paragraphe 45(8) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 15 heures aujourd'hui. Le timbre ne sonnera pas alors plus de 15 minutes pour convoquer les députés.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je vous informe que nous nous sommes déjà consultés, et je crois que vous constaterez que la Chambre est d'accord pour suspendre la séance jusqu'à 13 h 59 aujourd'hui, ce qui signifie que nous reviendrons à temps pour les déclarations de députés et la période des questions. Nous tiendrons ensuite le vote, puis nous passerons à l'article suivant sous la rubrique des initiatives ministérielles.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord pour suspendre la séance.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est d'accord.

La séance est suspendue jusqu'à 13 h 59.

(La séance est suspendue à 13 h 42.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons la première campagne annuelle du ruban blanc. Cette campagne a été organisée pour aider à mettre fin à la violence contre les femmes et à sensibiliser les hommes à ce problème de plus en plus répandu.

La violence contre les femmes prend de nombreuses formes dont les agressions sexuelles et physiques ainsi que la cruauté mentale. Les femmes de tous les âges, de toutes les cultures et de toutes les origines y sont exposées. Les récents actes de violence commis par des hom-